

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 22 mars 2025

Date de la convocation :
13 mars 2025Délibération n°2025-08 :
Appel à manifestation
d'intérêt concurrente :
occupation de son site
« parking 2 » en vue de
la réalisation d'une
activité économique
répondant aux enjeux de
la transition énergétique

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mars à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : CHANTREL Magali a donné procuration à BONNEFOY Daniel.

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil municipal que la commune a été sollicitée par le groupement CatEnR et Heliowatt pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque en ombrière sur la parcelle C0339 du domaine communal.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer un avis de publicité ayant pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée du groupement CatEnR Heliowatt pour la prise en concession de parcelles communales pour y implanter une centrale photovoltaïque en ombrière sur la parcelle C0339 et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au lancement de cette publication ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession par le groupement CatEnR et Heliowatt suivant le modèle joint, sous réserve qu'aucune offre concurrente n'ait été reçue par la commune durant la durée de la publication mentionnée précédemment.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIERActe rendu exécutoire
Après remise en Préfecture